

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

**Étaient présents** : Stéphane Taillasson, Dominique Lucquiaud, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Magali Merlière, Vanessa Ghys, Eric Vinet, Pascal Charron, Justine Taillasson, Bertrand Margollé, Nicole Girard-Rambaud

**Étai(ent) absent(s)** : Nicolas Figeac, Laurent Gouinaud

**Étai(ent) excusé(s) avec pouvoir** : Sandrine Beltramé (pouvoir à Christine Panier), Marie Gonin Gallopin (pouvoir à Magali Merlière)

**A été nommée Secrétaire de séance** : Mme Christine Panier

L'an Deux mil vingt-quatre et le douze du mois de septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Le Douhet, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillasson, Maire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### Liste des délibérations

#### Délibération n° 2024-023 :

⇒ *Assainissement du groupe scolaire : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes au titre du fonds de concours*

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le plan de financement ci-dessus présenté.
- Charge le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

#### Délibération n° 2024-024 :

⇒ *Prestation de services pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics proposés par le SDEER.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser des prestations de services par le SDEER pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

**NB** : Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est disponible sur notre site internet [www.ledouhet.fr](http://www.ledouhet.fr) > Vie municipale > Comptes-rendus > Conseil Municipal ou au secrétariat de la mairie.

Affichée le 13 septembre 2024

Insérée sur le site internet le 13 septembre 2024

Le Maire,

Stéphane TAILLASSON

